



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 18 septembre 2019 à 19h00

Présidente : Mme Helen Houttuin, présidente

Secrétaire : M. Cédric Divernois, secrétaire

Sont présents : 17 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : 2

Public : 3

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

La présidente ouvre la séance à 19h03 avec les salutations d'usage.

1. Appel

M. Cédric Divernois : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 16 conseillers généraux + la présidente sur 19.

La majorité absolue est de 9.

2. Ordre du jour

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019
4. Comptes de l'exercice 2018, rapport à l'appui
5. Nomination du bureau
6. Modification du règlement général communal

7. Création d'un Service technique comprenant les domaines de :
 - L'urbanisme
 - L'aménagement du territoire
 - Le patrimoine communal
8. Demande de crédit d'engagement de CHF 36'000.00 en vue de la reconstruction d'une partie du mur du cimetière
9. Demande de crédit d'engagement de CHF 47'000.00 en vue de l'aménagement de l'accès et de la place de stationnement au cimetière
10. Demande de crédit d'engagement de CHF 53'500.00 concernant divers travaux sanitaires à exécuter au collège Sud
11. Demande de crédit d'engagement de CHF 47'000.00 pour le remplacement du système de pré-localisation des fuites sur le réseau d'eau potable
12. Demande de crédit d'engagement de CHF 461'000.00 en vue de la réfection des chemins agricoles en zones rurales « chemins AF »
13. Lettres et pétitions
14. Motions et propositions
15. Communication du Conseil communal
16. Interpellations et questions
17. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Comptes de l'exercice 2018, rapport à l'appui

La présidente ouvre la discussion :

M. C. Baudet (PLR) : *Le groupe PLR s'est réuni le 9.09.2019 pour analyser les comptes de l'exercice 2018 et c'est à l'unanimité que nous les acceptons. Au-delà des résultats positifs de 2018, nous soulignons les actions positives menées par les conseillers communaux PS et PLR. Nous espérons que ces actions vont se poursuivre pour inscrire à long terme notre commune dans une spirale bénéficiaire.*

M. A. Lecoultre (CF) : *La Commission financière a analysé les comptes de la commune de Cornaux et se réjouit de constater que :*

- *Pour la première fois depuis 2012, la commune affiche un bénéfice positif.*
- *Ce bénéfice positif se monte à CHF 352'803,02.*
- *Ce résultat est solide parce que, sans entrer dans les détails, que l'on se place avant ou après l'application de la norme comptable MCH2 : **notre bénéfice communal est équivalent.***
- *Cela démontre d'une part que notre belle commune retrouve des couleurs avec un bénéfice **solide.***
- *Et d'autre part, un immense travail qui a été mené par tous dans le but de rétablir l'équilibre financier de la Commune.*

La Commission financière s'est aussi penchée sur les indicateurs clés de pilotage financier communaux : 10 indicateurs

- ❖ *7 sont au vert !!! C'est très bien*
- ❖ *3 méritent notre attention, il s'agit de :*
 - *Dettes brutes / Revenus courants*
 - *Service de la dette / Revenus courants*
 - *Autofinancement / Revenus courants*

Ces 3 indicateurs expriment le besoin constant de rechercher des solutions qui développent nos revenus et contiennent nos charges et notre endettement.

A cet effet, il faut rappeler qu'en 2018, les revenus sous forme d'entrées fiscales étaient assurées à hauteur de 86% par les personnes physiques et 14% par les personnes morales. En conséquence, le résultat positif 2018, bien que réjouissant pour la Commune doit être considéré de manière prudente.

De plus l'avenir cantonal composé de la réforme cantonale RIE III et de la révision de l'impôt sur les personnes physiques pèsera certainement sur notre belle commune, de même que les nécessaires travaux d'amélioration des infrastructures communales. Ces changements seront bien sûr en partie compensés par la nouvelle péréquation financière communale dont les paramètres pourraient bénéficier à Cornaux.

En conclusion, la commission financière a accepté à l'unanimité les comptes 2018 et remercie les autorités communales pour leur travail.

Mme S. Staub (PS) : Le groupe du parti socialiste de Cornaux s'est retrouvé le mardi 10 septembre 2019 afin de préparer le CG de ce soir et pour débattre des différents points. Concernant les comptes, nous avons passé en revue toutes les positions de l'exercice 2018. La plupart de nos questions ont trouvé réponse au travers des explications de nos conseillers communaux. Si quelques points appellent encore clarification, nous saisissons l'opportunité qui nous est donnée ce soir, de vous les soumettre. Nous remercions le personnel de l'administration communale pour le travail très bien exécuté ainsi que la présentation claire des comptes. Un excédent de recette de CHF 352'803.02 apparaît pour cet exercice. Cependant, ce signal positif et réjouissant reste fragile. Les revenus extraordinaires sont à la base de ce beau bénéfice. Ils n'avaient pas été mis au budget et sont liés à la réévaluation de notre patrimoine, ce ne sont donc que des montants virtuels. Le résultat opérationnel montre un léger bénéfice de CHF 29'897.02, celui-ci présente mieux la réalité des comptes de l'exercice 2018 budgété à CHF 25'900.00. Un grand merci à notre CC pour sa gestion des deniers communaux, après tout cela, vous comprendrez, donc, que le PS de Cornaux acceptera les comptes présentés à l'unanimité.

La présidente : On vote l'entrée en matière, cette dernière est acceptée à l'unanimité. La présidente procède à la lecture des comptes.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : page 30 – Comptes de résultat détaillés en classification fonctionnelle

Une petite réflexion personnelle. Cela concerne le point 42 Taxes : Souvent le fait de vouloir augmenter les impôts en changeant le point d'imposition amène beaucoup de discussions et de grincements de dents, on voit, quand mettant simplement des taxes sur l'électricité, on atteint très facilement un point d'impôt.

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

5. Nomination du bureau

La présidente ouvre la discussion :

Mme D. Barraud (PS) : Pour le poste de la présidence au Conseil général pour la période 2019-2020, le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter un homme chevronné M. Yves Rollier.

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR propose M. Cédric Divernois comme « VP » dirait-on dans les multinationales.

Mme D. Barraud (PS) : Pour le poste de secrétaire, le PS propose Mme Suzanne Staub. Pour les deux questeurs, notre parti propose deux conseillers généraux qui ont déjà fait leur preuve MM. Pierre Staub et Adnan Askandar.

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR propose M. François Beaumann comme questeur-adjoint. Concernant le ou la secrétaire-adjoint (e), le PLR n'a personne à proposer.

Sont élus pour la période 2019-2020

Récapitulatif :

Président :	M. Yves Rollier (PS)
Vice-président :	M. Cédric Divernois (PLR)
Secrétaire :	Mme Suzanne Staub (PS)
Secrétaire-adjoint (e) :	poste vacant
Questeurs (2 personnes) :	MM. Adnan Askandar et Pierre Staub (PS)
Questeur-adjoint (1 personne) :	M. François Beaumann (PLR)

Toutes les candidatures sont acceptées à l'unanimité.

Mme H. Houttuin (ancienne présidente) prend la parole :

Chères conseillères communales, chers conseillers communaux, chères conseillères générales, chers conseillers généraux, chers administration, presse et public,

Après avoir fait une période en plus en tant que présidente du Conseil général, il est temps, ce soir, de choisir la nouvelle présidente ou le nouveau président.

Je tiens à vous remercier de tout mon cœur pour votre collaboration, pour le travail accompli ensemble dans la gestion des dossiers, qui parfois s'est avéré pas toujours facile mais où il régnait toujours une bonne ambiance. Dans ma vie professionnelle, je travaille toujours sur la base de certaines valeurs, soit : le respect, l'attitude positive et l'esprit d'équipe. Je retrouve ces valeurs chez nos deux partis villageois. Pour terminer, je souhaite tout de bon à vous toutes et tous et plus spécialement à la personne qui me succédera.

Applaudissements de l'assemblée !

M. I. Weber (CC) : Au nom du Conseil communal, je tiens à te remercier et à te féliciter pour l'excellent travail exécuté en tant que première citoyenne de notre village. (remis cadeau de remerciements).

19h28 Changement du bureau

6. Modification du règlement général communal

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (PS) : *Le groupe du PS de Cornaux a pris connaissance du rapport du CC relatif à la modification du Règlement général communal du 3 février 2004.*

Ces modifications permettent la mise en adéquation avec différentes lois. Ce toilettage est justifié et le groupe du PS de Cornaux soutiendra la demande de modification du Règlement général communal.

Merci de votre attention.

M. W. Walter (PLR) : *Le groupe PLR a étudié la mise à jour du Règlement de la commune de Cornaux, des droits politiques datant de 1984, la loi sur les finances de l'Etat et des communes, un peu plus récente 2014, le Règlement général d'exécution 2014 aussi et finalement le Règlement communal sur les finances 2015. Le groupe PLR estime qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications proposées dans un premier temps, mais que dans un avenir proche l'ensemble soit revu et adapté à celui de l'Etat de Neuchâtel.*

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

7. Création d'un Service technique comprenant les domaines de :

- L'urbanisme
- L'aménagement du territoire
- Le patrimoine communal

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF et CU) : *Les commissions d'urbanisme et financière ont pris connaissance du rapport du CC relatif à la création d'un service technique comprenant les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du patrimoine communal.*

On peut regretter qu'aucune synergie n'ait pu naître du regroupement des Communes voisines. En effet, ce type d'activités se prête bien à des économies d'échelles. On peut relever tout de même que des mandats externes pourraient être sollicités par les communes voisines. Le rapport documente bien la situation et appuie la création de ce poste. Du point de vue économique, nous serons attentifs aux charges supplémentaires que pourrait engendrer ce report d'activités sur le nouveau poste sans alléger la charge financière qui est actuellement répartie sur des postes administratifs ou des mandats externes. Pour le domaine de l'urbanisme, un agent technique compétent engagé à suivre les différents chantiers en cours et à venir ne peut être qu'une plus-value. On évitera ainsi les non-conformités qui se terminent généralement par des actions juridiques dispendieuses pour notre commune.

Pour le domaine du Patrimoine communal l'appréciation relève de la commission des constructions & d'études.

La CF et la CU vous proposent de soutenir l'arrêté.

Merci de votre attention.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : *Lors de la consultation du rapport du CC il apparait, pour le groupe PLR, que le cahier des charges présenté reprend fidèlement des obligations et des tâches qui incombent à la commune, ce dont nous sommes parfaitement conscients.*

Obligations et tâches qui actuellement sont assumées en partie par l'administration et le CC, occasionnant ainsi une importante surcharge de travail et d'heures supplémentaires.

Sur le fond la création d'un service est avérée, alors que la forme envisagée a débouché sur des discussions fournies.

Nous nous sommes interrogés sur la capacité d'une seule personne à exécuter l'ensemble des activités inventoriées, qui impliquent des compétences et de l'expérience qui pourraient s'avérer difficile à assumer par un collaborateur uniquement. Le qualificatif de « perle rare » est revenu dans la discussion !

Le profil recherché exige la maîtrise du domaine de l'urbanisme, du génie civil, de l'aménagement du territoire ainsi que des compétences légales autant communales que cantonales, et ceci de façon administrative et opérationnel.

D'autre part la charge financière du poste, tel que mentionnée dans le rapport, interpelle aussi le groupe PLR, car apparemment les charges sociales ne sont pas prises en compte dans le montant final, ce qui engendre une augmentation de 15% du montant prévu initialement.

C'est pourquoi il est demandé au CC d'évaluer des variantes qui pourraient pour certains domaines, s'appuyer sur des mandats externes ou des contrats de prestation, permettant ainsi de revoir le cahier des charges ainsi que la flexibilité du taux d'occupation, tout en gardant bien entendu, au sein de l'administration et du CC, la parfaite maîtrise de cette externalisation.

Si, à ce jour de gros travaux se profilent pour notre commune, une fois ceux-ci réalisés il sera nécessaire de procéder à un nouveau redimensionnement de la fonction, tout en sachant qu'il n'est pas toujours facile de devoir diversifier l'activité d'un ou d'une collaboratrice sous contrat. C'est, en tenant compte des réserves évoquées et en souhaitant vivement qu'elles soient évaluées par le CC, que le groupe PLR bien conscient de la nécessité d'une entité communale technique lui apporte, non sans une certaine retenue, son soutien. Merci de votre attention.

M. A. Messerli (PS) : *Le groupe du PS de Cornaux a pris connaissance du rapport du CC relatif à la création d'un service technique lors de sa séance du 10 septembre.*

Le rapport documente bien la situation et appuie la création d'un poste d'agent technique. Lorsque l'on parcourt la liste des tâches qui lui sont dévolues on remarque bien qu'il ne va pas souffrir d'un manque d'activités. Une personne compétente, engagée, motivée permettra d'avoir une vision globale sur l'ensemble des domaines cités dans le rapport.

Le lien créé sur le terrain entre les citoyens, le personnel et le CC ne pourra qu'être renforcé et favorisera la coordination des différents domaines que sont l'urbanisme, l'aménagement du territoire ainsi que le Patrimoine communal.

Si tout fonctionne bien, que des synergies sont créées, on devrait percevoir un retour sur investissement à moyen terme. Mais, il faut bien admettre la difficulté et l'étendu de ce poste.

Le groupe du PS de Cornaux soutiendra l'arrêté relatif à la création d'un service technique.

Merci de votre attention.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à la majorité (1 abstention).**

8. Demande de crédit d'engagement de CHF 36'000.00 en vue de la reconstruction d'une partie du mur du cimetière

Le président ouvre la discussion :

M. P. Staub (PS) : *Suite à notre réunion de préparation de ce conseil général, et pour bien me rendre compte de l'objet sur lequel j'interviens ce soir, je suis allé sur place. J'ai de la chance de connaître quelque peu les murs de pierres sèches puisque notre propriété en est entourée.*

J'ai constaté que le restant du mur qui s'est effondré est légèrement incliné vers l'intérieur du cimetière. Il est possible, outre les hypothèses invoquées dans le rapport, que la sécheresse soit aussi responsable de cet état. En effet, le sol étant devenu tellement sec en raison de la météo de ces 2 dernières années, la stabilité du sol en a certainement souffert. Et comme il semble qu'il n'y ait pas de fondation en béton, le mur s'est incliné et il aura suffi d'une touchette ou autre événement pour qu'il s'écroule.

Il y a plusieurs techniques de construction de ce genre de mur. Celui-ci est fait de pierres sèches et a été renforcé ultérieurement sur les surfaces extérieures par du ciment. Un mur conçu de cette manière et vu sa hauteur ne peut que s'effondrer avec le temps. J'espère que lors de sa reconstruction, on pensera à faire une fondation et à mettre du ciment à l'intérieur du mur. Ceci le rendra plus solide et il gardera son aspect de mur de pierres sèches. Car même pas protégé, un tel mur est de toute façon plus beau qu'un mur de béton.

D'autre part, la partie du mur qui va en direction de la porte d'entrée, toute proche d'une pierre tombale, risque de s'effondrer. Il suffit de le pousser sans autre à la main pour le faire s'effondrer.

Conclusions : *Il est évident que notre groupe accepte sans conditions la rénovation incontournable de ce mur d'enceinte du cimetière. Merci à la Commune de Thielle-Wavre qui participe aux frais et c'est aussi un respect que l'on doit aux personnes qui y reposent en paix. Merci de votre attention.*

M. M. Houttuin (PLR) : *Le groupe PLR a examiné la demande de crédit et l'accepte à l'unanimité.*

M. A. Askandar (CF) : *Lors de sa dernière séance, la CF a examiné avec attention la demande de crédit d'engagement de CHF 36'000.00 en vue de la reconstruction d'une partie du mur du cimetière. Sur le total des dépenses à prévoir, une participation de la commune de La Tène ainsi qu'un prélèvement dans un legs, diminueront passablement le coût final pour notre commune. La CF vous propose de soutenir l'arrêté. Merci de votre attention.*

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

9. **Demande de crédit d'engagement de CHF 47'000.00 en vue de l'aménagement de l'accès et de la place de stationnement au cimetière**

Le président ouvre la discussion :

M. M. Houttuin (PLR) : *Le groupe PLR a examiné la demande de crédit et l'accepte.*

M. P. Staub (PS) : *Etant sur place en raison du mur écroulé, j'en ai profité pour constater que la place d'entreposage attenante au cimetière ainsi que son chemin d'accès méritaient aussi un nouvel entretien. Nous osons espérer que ce lieu rénové par la Commune sera respecté par les usagers.*

Nous avons tout de même été interpellé par le prix de la porte que vous avez prévu de remplacer. Actuellement, c'est une petite porte en bois contreplaqué peinte en blanc d'un peu plus de 1.5 m² et qui fonctionne bien. Faut-il vraiment prévoir fr. 5000.- pour une porte à cet endroit ? N'est-ce pas du luxe ?

Conclusions : notre groupe accepte sans conditions également la remise en état de cette place et de son accès tout en gardant un doute sur le prix de la porte.

Merci de votre attention.

M. A. Askandar (CF) : *Lors de sa dernière séance la CF a étudié avec attention la demande de crédit d'engagement de CHF 47'000.00 en vue de l'aménagement de l'accès et de la place de stationnement au cimetière. Vu l'état actuel de la place, l'aménagement et une remise en état de la surface sont nécessaires afin d'accueillir dans de bonnes conditions, les personnes qui se rendent au cimetière. La CF est favorable à cette demande de crédit et propose de l'accepter. Merci de votre attention.*

M. M. Clottu (CC) : *Pour répondre à l'intervention de M. P. Staub, la somme de CHF 5'000.00 a été mise dans le rapport à titre indicatif n'ayant pas reçu d'offres au moment où nous avons établi le rapport. J'ai reçu, ce soir, une offre à CHF 1'615.00 que je dois encore contrôler et d'autres offres seront demandées.*

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

10. Demande de crédit d'engagement de CHF 53'500.00 concernant divers travaux sanitaires à exécuter au collège Sud

Le président ouvre la discussion :

M. C. Baudet (CF) : *La commission financière s'est réunie à l'aide de moyens numériques collaboratifs. La demande de crédit d'engagement de CHF 53'000.00 pour des travaux sanitaires au collège Sud nous semble nécessaire et est financièrement acceptable. Ainsi, nous acceptons cette demande.*

Mme D. Barraud (PS) : Cette demande de crédit concernant les sanitaires du Collège Sud est d'une nécessité absolue. Il est vraiment temps de moderniser ces sanitaires. Le bouton-poussoir à pied, derrière la cuvette, afin de mettre en route le système d'évacuation, n'est pas approprié du tout et d'autant plus pour des enfants. A-t-il été installé pour économiser de l'eau ? Bref, le groupe PS, à l'unanimité soutiendra cette demande de crédit.

M. C. Divernois (PLR) : *Le groupe PLR s'est penché sur le rapport fourni par le Conseil communal relatif à la demande de crédit d'engagement concernant divers travaux sanitaires au collège Sud.*

Il s'agit ni plus ni moins, d'une suite logique, aux problèmes relevés depuis des années par la commission des constructions concernant l'état de ces installations dans les collèges de Cornaux.

Le groupe PLR recommande à l'unanimité d'accepter l'arrêté concernant le crédit d'engagement de Chf 53'500.-

Merci de votre attention.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

11. Demande de crédit d'engagement de CHF 47'000.00 pour le remplacement du système de pré-localisation des fuites sur le réseau d'eau potable

Le président ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (PLR et SI-TP) : Pour ce point de l'ordre du jour c'est en version duo pack que j'interviens.

Le groupe PLR ainsi que la commission SI-TP sont unanimes pour soutenir la demande de crédit proposée.

L'évolution technologique de l'acquisition des mesures nous permet d'améliorer l'efficacité du système de détection des fuites d'eau, système déjà en activité depuis plusieurs années et ayant fait ces preuves.

De manière identique à nos forces aériennes suisses, il sera possible dès lors d'intervenir 24 h sur 24 et, 7 jours sur 7 afin de neutraliser au plus vite les pertes sur notre réseau d'eau. Nous soutenons également la variante proposée par le CC afin d'assurer, à l'achat déjà, les mises à jour planifiées.

Il serait naturellement plus optimal de pouvoir anticiper les dégâts sur nos conduites. On peut cependant se rassurer que, avec le projet du PGEE, on remédiera efficacement à ces soudaines et importantes fuites du précieux liquide qu'est notre eau de boisson.

« L'eau est à la terre, ce que le sang est à l'humain. »

Merci de votre attention.

M. A. Askandar (PS) : *Le groupe socialiste de Cornaux a étudié avec intérêt la demande de crédit d'engagement de 47000 CHF pour le remplacement du système de pré-localisation des fuites sur le réseau d'eau potable, comme mentionné dans le rapport du conseil communal, le système proposé a fait ses preuves et a permis à la commune de détecter environ de 50% des fuites annuelles sur le réseau de notre commune. En vue des économies à réaliser à l'avenir et réduire au maximum des pertes d'eau, le groupe socialiste de Cornaux est favorable à cette demande de crédit.*

M. C. Baudet (CF) : *La commission financière propose d'accepter la demande de crédit de 47'000.- CHF pour le remplacement du système de pré-localisation des fuites sur le réseau d'eau potable.*

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

12. Demande de crédit d'engagement de CHF 461'000.00 en vue de la réfection des chemins agricoles en zones rurales « chemins AF »

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : *La CF a pris connaissance du rapport du CC relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 461'000.- en vue de la réfection des chemins agricoles en zones rurales.*

Le bureau d'étude VBI mandaté afin de fournir une analyse et rédiger un rapport sur l'état des chemins concernés documente bien la situation.

Autant l'inventaire des travaux que les différents tableaux des coûts par tronçons nous orientent clairement et permettent à la commission financière de se déterminer.

Cette demande de crédit, estimé à CHF 461'000.- doit être relativisée. En effet, ce montant sera diminué des subventions fédérales & cantonales à hauteur de 73%. Finalement l'engagement de la commune sera d'environ CHF 125'000.-.

Les travaux effectués par étapes permettront de solliciter le compte de bilan prévu à cet effet, celui-ci étant approvisionné sous forme de réserve par différentes sources, parties prenantes de l'amélioration foncière. Cela aura pour effet de ne pas péjorer les résultats des prochains exercices.

Il restera bien sûr, la question de la remise en état des chemins desservant les jardins familiaux, celle-ci étant entièrement à la charge de la commune. Cette dépense devra faire l'objet d'une nouvelle demande de crédit.

La CF vous propose de soutenir l'arrêté.

Merci de votre attention.

M. L. Krebs (PLR) : *Après les différentes démarches demandées à la commune pour pouvoir prétendre aux subventions des améliorations financières, nous arrivons à la fin. C'est clair, c'est un crédit important et à y regarder plus près, on constate que la commune paiera qu'un quart du coût total. On pourra, enfin, refaire les chemins en mauvais état dans la zone agricole, ce qui ne sera pas un luxe. Au vu de ce qui précède, le groupe PLR accepte à l'unanimité ce crédit.*

M. A. Messerli (PS) : *Le groupe du PS de Cornaux a pris connaissance du rapport du CC relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 461'000.- en vue de la réfection des chemins agricoles en zones rurales.*

Lorsqu'on parcourt le rapport rédigé par le bureau d'étude VBI, les illustrations documentant les différents secteurs dégradés nous montrent clairement qu'une intervention en profondeur doit être envisagée.

Le financement est assuré à hauteur de 73% par les subventions fédérales et cantonales, le reste pouvant être prélevé par étape dans le fond de réserve des améliorations foncières.

*Les chemins desservant les jardins familiaux sont eux aussi sujet à des sollicitations qui les mettent à rudes épreuves. La réfection de ceux-ci étant entièrement à la charge de la commune, une réflexion ultérieure devra être faite.
Le groupe du PS de Cornaux soutiendra l'arrêté relatif à la demande de crédit.
Merci de votre attention.*

- ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- ➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

13. Lettres et pétitions

Néant.

14. Motions et propositions

Néant.

15. Communications du Conseil communal

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Le Conseil communal invite les commissions CF, CU et Le Clos a une séance le lundi 30.09.2019 à 20h00 relative à la présentation de l'avant-projet « Le Clos ». La convocation vous parviendra prochainement.

M. M. Clottu (CC) : Tout d'abord, un grand merci pour les décisions unanimes concernant les demandes de crédit qui vous ont été présentées.

Travaux PGEE : Ces travaux vont débuter la semaine prochaine, actuellement la mise en place des installations de chantier est en train de se faire côté Cressier. Les travaux vont se faire en direction du temple et vraisemblablement l'année prochaine le Temple- rue des Fontaines.

Fresque – mur Espace ta'tou

Le Conseil communal a rencontré les représentants pour l'embellissement de Cornaux, accompagné de l'artiste M. Bovet, alias KESH.

A cette occasion le Conseil communal, au vu :

- Des données artistiques & culturelles mises en valeur ;
- Le nombre de citoyens & entreprises qui ont versé une contribution ;
- Que suite aux discussions sur la fresque, notamment son emprise/surface sur la façade de la salle ta'tou, celle-ci sera estompée sur le pourtour afin d'en atténuer son envergure ;
- Le Conseil communal a pu comparer trois formats et c'est unanimement que nous validons la fresque sur l'ensemble de la façade sachant que la partie essentielle, à savoir le pont celte, bâti sur la Thielle, au lieu-dit Cornaux-Les Sauges, construit à la fin du Second âge du fer, occupera principalement le centre de la façade.
- La peinture aura une protection supplémentaire dont la durée est de l'ordre de 10 à 15 ans.

Aussi, au vu de ces éléments, le Conseil communal a décidé de donner son aval à ce projet.

Pour information la Commission d'urbanisme, qui est consultative, a donné un préavis négatif considérant que la fresque n'a pas de lien avec la fonction du bâtiment et la dimension de la fresque risque de dénaturer le site.

16. Interpellations et questions

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Petite question liée aux travaux publics. J'ai eu l'occasion de me balader sur le chemin des Chumereux. Ce chemin est sur deux territoires communaux soit Cressier et Cornaux. J'ai constaté que l'élagage et l'entretien du chemin étaient faits, de façon propre et nette sur la partie de Cressier, mais pas du tout sur la partie de Cornaux. J'aimerais savoir l'objet de cette « discrimination » étant donné que les services publics sont apparentés.

M. M. Clottu (CC) : Je prends note de cette intervention et me renseignerai auprès des TP2C « du pourquoi » ils se sont arrêtés à la frontière.

17. Divers

Mme D. Barraud (PS) : Je reviens à mon intervention au CG du 24.06.2019 concernant l'intersection Sur-le-Peu et route des Chênes (pose d'un miroir), où en est-on ?

M. O. Makaci (CC) : le dossier est à l'étude par rapport à la pose de ce miroir. Je reviendrai vers vous avec une proposition concrète lors du prochain CG.

Mme S. Staub (PS) : Concernant la fresque, est-ce qu'il y a des conditions qui ont été posées concernant l'entretien de la future fresque.

Créer éventuellement un fonds pour l'entretien de cette fresque par la suite.

M. M. Clottu (CC) : A l'heure actuelle, nous n'avons rien prévu concernant le futur, on parle de 10-15 ans. Il est clair que le moment venu, il faudra y penser.

Mme S. Staub (PS) : C'est une citoyenne qui m'a interpellée à ce propos et je pense qu'il faut que l'on soit très au clair à ce niveau-là.

Il est important de penser à la suite.

M. A. Lecoultre (PLR) : *Un mur blanc, tel une toile, est une invitation à la peinture. Il est nécessaire de rappeler qu'à Pompéi, à l'époque romaine, les murs étaient couverts de fresques et de graffitis. On en dénombrerait des milliers. C'est dire si l'art de peindre un mur fait partie de l'Humanité. Il est donc logique que le mur blanc de l'espace ta'ou soit recouvert d'une fresque. Cette fresque, représentant le pont celtique de Cornaux-Les-Sauges, sera peinte par Kesh, un artiste qui maîtrise son art.*

De plus, grâce à de généreux donateurs, résidants dans notre village ou dans notre région, ainsi qu'aux entreprises, cette œuvre est offerte à la Commune Cornaux.

Cette fresque rappelle un passé glorieux d'une grande civilisation dont nous sommes les descendants : les Celtes.

Si certains prennent l'avion pour voir les vestiges de grandes civilisations, il est utile de leur rappeler qu'ici, dans notre région, il y a eu la grande civilisation celtique ! On parle d'ailleurs de la période de La Tène [environ 450 et 25 av. J.-C., considérée comme l'apogée de la culture celtique en Europe].

Les celtes étaient très ingénieux et avaient construit un pont se situant dans le territoire actuel de notre commune. Il faut rappeler que les celtes ont réalisés plusieurs inventions encore utilisées de nos jours : le fer à cheval, le tonneau, le savon, la tarière mais également la cote de maille qui leur permettait d'être protégés et de garder une grande souplesse au combat. A noter également l'usage de la trépanation appliquée en cas de blessure, dont deux crânes retrouvés à Münsingen attestent d'une pratique médicale maîtrisée : l'un des deux crânes ayant d'ailleurs subi une double trépanation.

On retiendra également que les celtes utilisaient des instruments tel le Carnyx qui leur permettait de communiquer, de mener les troupes, de les coordonner et d'impressionner l'ennemi. Aujourd'hui, on est au siècle de la communication. Nos anciens faisaient déjà cela, il y a plus de 2000 ans, à l'aide du Carnyx.

Les celtes étaient une civilisation avant-gardiste dans le domaine de l'égalité homme-femme. En effet, la femme celte ne jouait pas un rôle secondaire, elle pouvait être chef, guerrière, reine, prêtresse. Et ce, contrairement à la civilisation romaine ou germanique. Dans la spiritualité qui servait jadis de ciment à la culture celtique, le principe divin supérieur n'était

pas masculin mais bien féminin. Les Celtes avaient un grand respect de la femme qu'ils ont toujours considérée comme un être moralement supérieur. On ne peut relever que les enjeux sur le plan égalitaire entre les femmes et les hommes sont encore bien d'actualité. Ce pont celtique est un puissant symbole : un lien entre le passé et le présent, un lien entre les femmes et les hommes, un lien entre les habitants de notre beau village et surtout, il symbolise le nécessaire devoir de tendre des ponts envers autrui, de mutualiser et d'avancer ensemble pour relever les défis futurs de notre belle Commune.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont permis la réalisation de ce magnifique projet.

M. P. Staub (PS) : Avec la CFFS, nous avons été visités les abris PC et la commission les considère comme insalubres. Moi personnellement, je ne passe pas une nuit là-dedans. Il y a des moisissures contre le mur, l'humidité, etc. c'est indécent par rapport aux citoyens qui ont payé ces abris. Qu'avez-vous prévu de faire ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Le Canton a écrit à la commune sur l'état de l'abri des Bercles, il y en a 5 pages contenant différents points à améliorer. Il est évident que nous n'avons pas mis le dossier en-dessous de la pile. Une visite des lieux a été faite, en début d'année, avec le chef concierge concernant les différentes démarches à entreprendre. Une semaine après, ce dernier donnait sa démission. Il nous a quitté fin avril, son adjoint est actuellement en arrêt maladie. Je me réjouis que vous ayez voté pour l'engagement d'une personne responsable du patrimoine communal. Pour le moment le dossier est attendu d'avoir la personne responsable pour reprendre ce dossier.

M. P. Staub (PS) : Je pense qu'il faut envoyer une équipe spécialisée pour assainir cet abri.

M. P. Staub (PS) : Petite question, les murs de pierres sèches sont protégés ?

M. M. Clottu (CC) : Le territoire communal stipule bien les zones de murs qui sont protégés. Nous avons un plan qui les détermine. Ceux qui ne le sont pas, les propriétaires peuvent faire ce qu'ils veulent. Peut-être dans la révision du PAL ?

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Nous allons nous renseigner et y reviendrons lors d'un prochain CG.

Mme Isabelle Weber (CC) : Rappelle que toutes et tous sont invités à la traditionnelle agape qui sera servie après la séance.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h20.

Cornaux, le 18.09.2019
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

La secrétaire,

Yves Rollier

Suzanne Staub